



Compte rendu COPIL NATURA 2000
Site FR 7200691 « Vallée de l'Euille »
du 21 décembre 2023 à la salle communale du Cros à Cadillac
Bilan d'activité 2023 et perspectives 2024

Participants :

- Monsieur Jérôme GUILLEM, Elu régional / Président du COPIL
- Madame Celia GASPERINI, Chargée de mission gestion des sites Natura 2000 de la Gironde, Région Nouvelle-Aquitaine
- Madame Sophie EYHERABIDE, Chargée de mission, Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde
- Monsieur François DAL'CIN, Maire d'Omet et Président du Syndicat d'aménagement du bassin-versant de l'Oeuille
- Monsieur Christian BELIS, Conseil municipal de Donzac
- Monsieur Clément BERNARD, Chargé d'intervention à l'Agence de l'eau Adour Garonne
- Monsieur Sylvain BROGNIEZ, Cellule d'assistance territoriale rivière et zones humides au Département de la Gironde
- Monsieur Ghislain PONCIN, Technicien de rivière, Syndicat de bassin versant de l'Oeuille.
- Monsieur Florian BOUSQUET, Service Espaces naturels à la Communauté de communes Convergence Garonne
- Monsieur Dominique DUPHIL, Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Gironde
- Madame Sophia GIPOULOU, Groupe Chiroptères d'Aquitaine
- Monsieur Fabrice GREZE, Administrateur du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
- Monsieur Pascal TARTARY, Animateur Natura 2000, CEN Nouvelle-Aquitaine.

Structure excusée :

- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine
- Office Français de la Biodiversité
- Mairie de Targon
- Mairie de Cadillac
- Mairie d'Escoussans
- Mairie de Porte de Benaugue
- Mairie de Béguey
- SEPANSO.
- Chambre d'agriculture de la Gironde.

La réunion du comité de pilotage s'est tenue le 21 décembre en présentiel dans la salle communale du Cros à Cadillac, sous la présidence de Monsieur Jérôme GUILLEM, Elu régional – Président du COPIL.

Monsieur GUILLEM adresse un message de bienvenue aux membres participants, remercie l'accueil de la mairie de Cadillac, rappelle le contexte de l'animation (la loi 3DS du 21/02/2022 a confié le pilotage de la gestion des sites Natura 2000 terrestres aux Régions à compter du 1^{er} janvier 2023) et présente l'ordre du jour.

Renouvellement du portage de l'animation et de la Présidence du Comité de pilotage pour une période de trois ans, à partir du 01/01/2024 :

En l'absence de collectivité volontaire pour reprendre l'animation du site jusque-là, la Région assure actuellement le rôle de structure porteuse de l'animation du site (animation réalisée par le Conservatoire d'Espaces Naturels via un marché public avec l'Etat puis la Région). Conformément au Code de l'Environnement, une consultation des collectivités doit être organisée tous les trois ans pour savoir si une ou plusieurs collectivités seraient intéressées pour reprendre le portage de l'animation du site ainsi que la Présidence du Comité de pilotage. Ainsi, une consultation a été lancée le 05/12/2023 par mail. Aucune collectivité ne s'est manifestée dans ce cadre.

Ainsi, la Région Nouvelle-Aquitaine reste structure porteuse de l'animation du site et M. Jérôme GUILLEM demeure Président du Comité de pilotage. Un marché public sera relancé par la Région d'ici peu afin d'animer le site.

La suite de la séance du COPIL est animée par Monsieur TARTARY, Animateur Natura 2000 du site au Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN Nouvelle-Aquitaine).

La présentation est téléchargeable sur la page internet dédiée au site à l'adresse suivante : <https://vallee-euille.fr>

Pour finir les propos introductifs, l'animateur présente le site Natura 2000 de la Vallée de l'Euille qui couvre un peu moins de 350 ha sur le bassin versant de l'Euille et de certains de ses affluents (Saint-Pierre-de-Bat et Boye), en lit mineur et majeur. Il s'étend sur 11 communes depuis Cadillac jusqu'à Targon et deux communautés de communes de l'Entre-Deux-Mers. Il permet la conservation de trois habitats (dont un prioritaire) et 10 espèces d'intérêt communautaire (dont une prioritaire), essentiellement liées au cours d'eau.

• **Bilan d'animation 2023**

L'animation est portée par la Région. Elle est assurée, via un marché public conclu auprès du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine. Le CEN Nouvelle-Aquitaine a désigné Pascal TARTARY comme animateur du site. Dans ce cadre, les missions portent principalement sur de l'animation territoriale dans l'objectif de faire émerger des démarches contractuelles (contrat Natura 2000 et Charte) et/ou projets contribuant au DOCOB, l'accompagnement des études d'incidences et des expertises spécifiques sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ou patrimoniale.

- Informations auprès des collectivités. Un travail collaboratif a été entrepris et se poursuit avec le SMABVO dans le cadre de la mise en œuvre du plan pluriannuel de gestion du bassin versant de l'Oeuille (Cf. suite du compte rendu) et la Communauté de communes Convergence Garonne sur l'espace naturel sensible du lac de Laromet (Cf. suite du compte rendu).

En 2023, l'animateur a participé à plusieurs comités techniques, comités de pilotages et relecture des cahiers des charges travaux.

- Animation du site internet. Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le site à l'adresse suivante : <https://vallee-euille.fr/>.

En 2023, cinq nouveaux articles sont venus compléter les actualités du site. Il s'agit essentiellement d'articles autour de la nouvelle

politique agricole commune et du transfert de compétence Natura 2000 de l'Etat vers la Région.

- Réalisation des newsletters. Parallèlement à cette page internet, une newsletter présentant les principales actualités du site et nationales est envoyée.
En 2023, elle a été envoyée le 28 avril auprès de 75 destinataires.
- Prise de contact avec les propriétaires et les exploitants. Ces prises de contact permettent de proposer aux propriétaires privés, collectivités et exploitants un diagnostic parcellaire ou d'exploitation, et de proposer des actions correctives financées par Natura 2000.
En 2023, ce sont 3 structures ou personnes qui ont été démarchées pour faire l'objet d'un diagnostic parcellaire ou d'exploitation.
- Contractualisation Natura 2000. Sur les 3 personnes ou structures contactées, **un propriétaire s'est dit intéressé** par l'élaboration d'un diagnostic de propriété. Ce document permet de fixer les grands enjeux d'une propriété et de définir les actions pour y répondre. Il sert de base de réflexion pour la mise en œuvre d'actions de gestion sur le site.
En 2023, le diagnostic entrepris a identifié des pistes de gestion en matière de restauration de la ripisylve, de remise du cours d'eau dans son lit d'origine, d'ouverture de milieu pour retrouver des prairies humides, sur environ 10 ha, alors que 10 ha supplémentaires pourraient être maintenus en boisements alluviaux marécageux.

Tableau I : Etat d'avancement du déploiement des contrats Natura 2000 sur le secteur

Période	Code et dénomination de l'action	Surface (ha) / linéaire (ml) ou unitaire	% du prévisionnel de réalisation fixé par le DOCOB	Subvention prévisionnelle à prévoir	Etat d'avancement au 31/11/2023
2023	GE1_4 - Maintien de la structure de la ripisylve	1 210 ml	8%	225,00 €	En attente de positionnement du propriétaire
	GE1f_7 - Amélioration de la structure de la ripisylve en mauvais état de conservation	2,51 ha	17%	400,00 €	En attente de positionnement du propriétaire
	GE2-1 Entretien de milieux ouverts et semi-ouverts par la fauche	2,32 ha	6%	1 600,00 €	En attente de positionnement du propriétaire
	GE2-2 Entretien de milieux semi-ouverts par gyrobroyage	2,32 ha	17%	1 445,00 €	En attente de positionnement du propriétaire
	GE3f_8 - Préservation des milieux boisés sénescents	5,42 ha	68%	10 000,00 €	En attente de positionnement du propriétaire
	RE1-1 Restauration de la structure de la ripisylve	1 210 ml	8%	2 310,00 €	En attente de positionnement du propriétaire
	RE1_2 - Amélioration de la diversité des écoulements	1 210 ml	24%	2 640,00 €	Choix de la procédure à clarifier
	RE2_4 - Restauration d'ouvrages de petites hydrauliques	2	50%	40 000,00 €	Choix de la procédure à clarifier
	TU2_1 - Amélioration de la circulation des poissons migrateurs sur les ouvrages hydrauliques	2	50%	n.c.	Choix de la procédure à clarifier
	TU3f-6 Irrégularisation de peuplements forestiers	2,45 ha	6%	2 000,00 €	Choix de la procédure à clarifier

- Contractualisation mesures agro-environnementales et climatiques. Les MAEC permettent de défrayer les pertes d'exploitation dues aux changements de pratiques favorables à la biodiversité. Les MAEC sont proposées sur la base d'un diagnostic d'exploitation réalisé par la Chambre d'Agriculture. Ce document permet de fixer les grands enjeux d'une exploitation et de définir les actions agro-environnementales pour y répondre.

En 2023, sur les trois prises de contact, deux sont susceptibles de prétendre à des MAEC. Les deux exploitations ont fait l'objet d'un diagnostic d'exploitation et des propositions d'amélioration des pratiques ont été faites. Au final, aucun des deux exploitants n'a contractualisé.

- Engagement au titre de la Charte Natura 2000. Il s'agit d'un engagement moral permettant de valoriser les efforts entrepris sur sa propriété ou sur sa pratique. **Sur 2023, aucun propriétaire ou exploitant n'a contractualisé de charte Natura 2000. Depuis 2017, une charte « milieux » et deux chartes « activités » ont été signées.**

Tableau II : Bilan courant de la contractualisation à la Charte Natura 2000

Bénéficiaire	Période	Commune	Milieu concerné	Activité concerné	Surface (ha)
AGRLAR1	2017-2022	Laroque	Formations herbeuses	Agricole	1,3593
ASSXXX1	2020-2025	-	-	Naturaliste	-

Légende : ASS = Association AGR = Agriculteur

- Déploiement de mesures hors contrat. Un projet est actuellement en cours sur le territoire. Il porte sur une stratégie d'acquisition d'espaces naturels au titre de la feuille de route NéoTerra de la Région, déployée par le CEN. **Aucun nouveau projet n'a émergé en 2023.**
- Soutien aux programmes de développement durable du territoire. Deux programmes développés par les collectivités rentrent dans ce cadre : l'effacement du Lac de Laromet et le réaménagement du Lac de Targon. **Ces deux programmes ont été suivis de près par l'animateur Natura 2000, et le seront encore jusqu'à la réalisation des travaux. L'ensemble de ces actions concourra à l'amélioration de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000, à l'amélioration des conditions d'accueil des populations animales sur le bassin versant et à la transparence des ouvrages hydrauliques.**
- Evaluation des incidences. Deux projets ont été soumis à ce régime en 2023 (détail dans le tableau ci-dessous).

Tableau III : Bilan courant des projets soumis à évaluation d'incidence sur le site

Période	Identifiant	Procédure	Objet	Commune	
2019-2022	Projet 1	Loi sur l'eau	Construction d'un lotissement	Targon	Demande de précision sur les espèces
	Projet 2	Permis de construire	Construction de 4 hébergements insolites-	Saint-Pierre-de-Bat	n.r.
	Projet 3	Manifestation	Passage du Tour de France	Cadillac	Accordé sous réserve de mise en place d'actions d'accompagnement
	Projet 4	Loi sur l'eau	Réfection de mur de monument historique	Cadillac	Accordé
2023	Projet 5	Loi sur l'eau	Arasement du barrage du Lac de Laromet	Laroque, Omet	Favorable
	Projet 6	Manifestation	Passage du Tour de France	Cadillac	Accordé sous réserve de mise en place d'actions d'accompagnement

- **Evaluation des mesures de gestion**

- Suivi scientifique sur les colonies de chauves-souris. Cette action de suivi est menée depuis 2019 par le Groupe Chiroptère d'Aquitaine dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation des espèces du site.

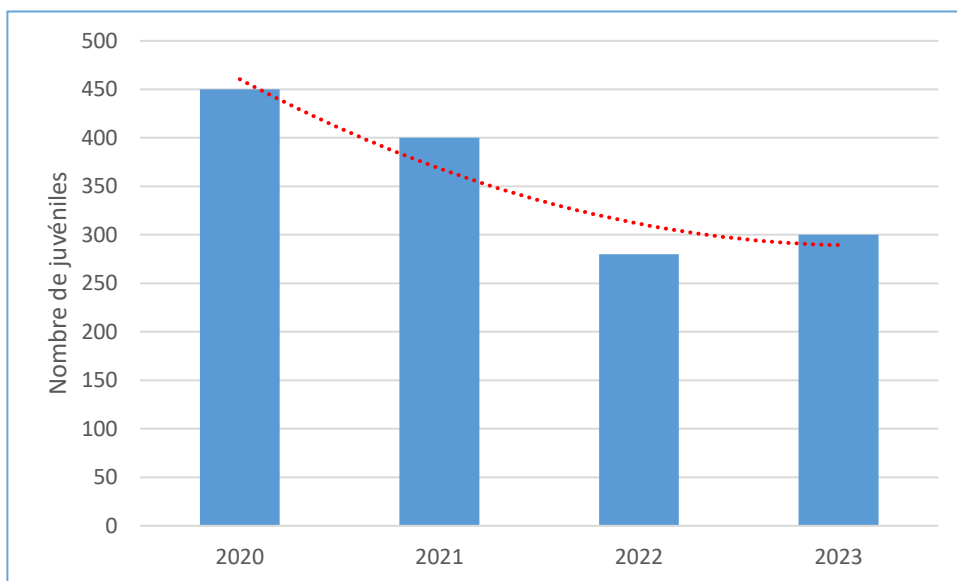


Figure 1 : Evolution de la population de grand murin sur le site

Il n’y a pas d’inquiétude à avoir pour le moment sur un suivi qui porte seulement sur quatre années. Cependant, ces résultats sont à mettre en perspective avec les évolutions nationales qui sont peu favorables aux chauves-souris. Il semble que la météo sur les saisons printanières et estivales puisse avoir un impact sur l’activité de chasse des chauves-souris et par conséquent sur l’alimentation des juvéniles ou la reproduction. D’un point de vue plus global, l’évolution de la population de murins de grande taille est similaire à l’évolution des effectifs au niveau national (Com.pers. Denis VINCENT, animateur aquitain de la déclinaison régionale du Plan national d’actions sur les chauves-souris).

La perte des habitats naturels de chasse et la perte de biomasse alimentaire peuvent être avancées pour expliquer plus généralement l’érosion observée des populations de chauves-souris à l’échelle nationale.

- Etat de conservation des habitats et des espèces.

Tableau IV : Tendances de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire du site

Habitats ou espèces d'intérêt communautaire	Surface ou population dans le DOCOB	Etat de conservation dans le DOCOB	Tendance sur la tranche 2016-2018	Tendance sur la tranche 2019-2023	Etat de conservation estimé à la fin des deux tranches d'animation	Remarques
6430 Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	3,97 ha	Mauvais	↘	↘	Mauvais à très mauvais	Perspective positive dans le cadre du PPG de l'Euille
6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	31,52 ha	Moyen	↗	↘	Moyen	Perspective mitigée entre la dépréciation des surfaces viticoles, le prix des denrées alimentaires, la crise dans le secteur de l'élevage...

91E0 Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	64,18 ha	Moyen	↘	→	Moyen	Perspective positive dans le cadre du PPG de l'Euille
---	----------	-------	---	---	-------	---

Tableau V : Tendance de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire du site

Habitats ou espèces d'intérêt communautaire	Surface ou population dans le DOCOB	Etat de conservation dans le DOCOB	Tendance sur la tranche 2016-2018	Tendance sur la tranche 2019-2023	Etat de conservation estimé à la fin des deux tranches d'animation	Remarques
1096 Lamproie de Planer <i>Lampetra planeri</i>	Non renseigné	Moyen	Non renseigné	Non renseigné	Non évalué	Perspective positive dans le cadre du PPG de l'Euille
1303 Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	Entre 50 et 150	A préciser	Non renseigné	Non renseigné	Non évalué	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1304 Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Entre 50 et 100	A préciser	↗	↗	Moyen	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats
1308 Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	Non renseigné	A préciser	↗	↗	Moyen	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats
1310 Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	Entre 10 et 50	A préciser	↘	↘	Moyen à mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1321 Murin à oreille échancree <i>Myotis emarginatus</i>	Entre 10 et 20	A préciser	↗	↗	Moyen	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats
1323 Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i>	Entre 10 et 15	A préciser	Non renseigné	Non renseigné	Non évalué	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1324 Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	Entre 10 et 50	A préciser	→	↘	Moyen	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1355 Loutre d'Europe <i>Lutra lutra</i>	Non renseigné	Moyen	↗	↗	Moyen à bon	Perspective positive dans le cadre du PPG de l'Euille et aux regards des évaluations nationales
1356 Vison d'Europe <i>Mustela lutreola</i>	Non renseigné	Très mauvais	↘	↘	Très mauvais	Perspective négative aux regards des évaluations nationales

○ Atteintes des objectifs du document d'objectifs.

Tableau VI : Niveau d'atteinte des objectifs du document d'objectifs du site

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Niveau de réalisation de l'objectif	Commentaires
ODD1 - Conserver et restaurer les populations de mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire et favoriser leurs habitats	OO1 - Favoriser les habitats d'espèces des mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire	42%	Une intention politique et technique a été posée dans le cadre du PPG de l'Euille
	OO2 - Réduire les causes de mortalité directe des mustélidés semi-aquatiques d'intérêt communautaire	25%	Une intention politique et technique a été posée dans le cadre du PPG de l'Euille
	OO3 - Lutter contre le vison d'Amérique	0%	Une stratégie de lutte est en place dans le cadre du PNA Vison. L'action dépasse le simple site de l'Euille
	OO4 - Maintenir la tranquillité du site lors de la période sensible	12%	Une intention politique et technique a été posée dans le cadre du PPG de l'Euille
ODD2 - Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire de forêt alluviale et de mégaphorbiaies	OO5 - Conserver les habitats d'intérêt communautaire humides par l'adaptation des pratiques agro-sylvicoles	14%	Une intention politique et technique a été posée dans le cadre du PPG de l'Euille
	OO6 - Rétablir la continuité écologique de la forêt alluviale	50%	Une intention politique et technique a été posée dans le cadre du PPG de l'Euille
ODD3 - Empêcher la régression des milieux agro pastoraux	OO7 - Promouvoir une gestion adaptée des prairies de fauche de basse altitude	2%	Diagnostic entrepris dans ce sens avec un propriétaire, en attente de positionnement final
ODD4 - Conserver et favoriser les populations de chiroptères ainsi que leurs habitats	OO8 - Préserver et diversifier l'offre en réseau de gîte	5%	Diagnostic entrepris dans ce sens avec un propriétaire, en attente de positionnement final
	OO9 - Favoriser la diversification du paysage	8%	La réalisation de cette action est limitée par les budgets accordés sur ce thème, cependant, un propriétaire réfléchit à son positionnement
	OO10 - Limiter les causes de mortalité des populations de chiroptères	50%	Une intention politique et technique a été posée dans le cadre du PPG de l'Euille
	OO11 - Améliorer la connaissance des espèces, des zones de chasse et de leur répartition	50%	Appel à projet en cours sur les chauves-souris

- Dynamique de l'animation 2023. Rappelons que sur le territoire du site Natura 2000 se développe une dynamique forte, portée par les collectivités territoriales. Cette dynamique ne se traduit pas pour le moment par des engagements en terme de contractualisation. En effet, ces collectivités sont souvent de petite taille avec peu de patrimoine foncier, cela étant, certains projets phare de restauration du milieu sont portés par les collectivités locales et contribuent à l'amélioration de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site.

● **Mise à jour du Document d'Objectif**

En vue de l'étude d'une extension du site sur des secteurs présentant des intérêts sur des affluents de l'Euille, il est nécessaire d'introduire une nouvelle fiche action dans le document d'objectifs du site. L'animateur propose donc la fiche suivante :

FR 7200691 "Vallée de l'Euille"	Potentialités d'extension du site Natura 2000 sur les affluents de l'Euille présentant des enjeux de conservation		SE2-1	Priorité 2	
Type de la mesure	Animation du DOCOB – Action de connaissance – Hors contrat				
Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés (Code cahier d'habitats Natura 2000)	A identifier		1303 Petit rhinolophe / 1304 Grand rhinolophe / 1323 Vespertillon de Bechstein / 1324 Grand Murin / 1308 Barbastelle d'Europe / 1310 Minitoptère de Schreibers / 1321 Murin à oreilles échancrées		
Description de la mesure et engagement correspondant					
Description	L'action concerne une potentielle extension du site Natura 2000 sur les secteurs du bassin-versant de l'Euille au profit des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. La première étape de cette démarche est de réfléchir sur la pertinence et la faisabilité de cette action.				
	Les données naturalistes qui remontent auprès des plateformes régionales du SINP mettent en évidence la présence de nombreux hêtres pouvant constituer un habitat atypique sur le site et pouvant supporter un intérêt patrimonial au titre de la directive Habitat Faune Flore, ainsi que d'un cortège faunistique et floristique associés. Ces milieux n'étaient pas intégrés dans le périmètre initial du site Natura 2000. Certains de ces espaces constituent des enjeux majeurs de conservation puisqu'ils sont intégrés au sein de la ZNIEFF de type 2 des Vallées et côteaux de l'Euille et de ses affluents.				
	Ce constat nous incite à engager une réflexion pour une extension du périmètre afin d'intégrer ces surfaces. La mise en gestion Natura 2000 de ces lieux permettrait d'optimiser les actions de conservation des habitats et des espèces, ainsi que d'augmenter les capacités d'atteinte des objectifs de conservation et de gestion décrits dans le DOCOB.				
	La proposition d'un périmètre d'étude, en accord avec les objectifs du DOCOB, sera soumise pour avis auprès du MNHN et de la DREAL, puis pour validation auprès du Comité de Pilotage et des élus concernés.				
Il conviendra par la suite d'entreprendre la cartographie d'habitats de ces secteurs et la cartographie des habitats d'espèces pour vérifier qu'ils relèvent bien d'un intérêt communautaire. Sur cette base, la proposition sera une nouvelle fois portée à la connaissance des membres du COPIL qui devront statuer. Elle sera ensuite transmise pour validation aux services de l'Etat et de la commission européenne. Le DOCOB sera mise à jour en conséquence.					
Dispositif administratif et financier mis en œuvre					
Dispositif administratif	Cette action est comprise dans le cadre de la mission d'animation du site				
Dispositif financier	Cette action est comprise dans le cadre de la mission d'animation du site				
Estimation du coût : objectifs à 5 ans					
Phases de réalisation	Année N	N+1	N+2	N+3	N+4
Prévisions budgétaires (Coût moyen € total)	-	-	-	-	-
Points de contrôle et évaluation					
Vérification de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Comptes rendus de réunions Nombre de mairies/ communes rencontrées Nombre de propriétaires rencontrés Bilan de la concertation 				
	<ul style="list-style-type: none"> Validation ou refus de la proposition Modélisation cartographique du périmètre Natura 2000 				
Evaluation de l'action	<ul style="list-style-type: none"> Surface d'habitats d'intérêt communautaires/habitats d'espèces ajoutées au périmètre Natura 2000 Evolution du FSD 				

Figure 2 : Nouvelle fiche action autour des potentialités d'extension du site Natura 2000

Le périmètre d'extension souhaité sera soumis à validation du Comité de pilotage Natura 2000 avant de le faire remonter pour validation aux services de l'Etat et de la Commission européenne.

Sophie EYHERABIDE de la DDTM rappelle que les délais de procédure sont longs avant d'aboutir à une extension de périmètre effective.

- **Perspectives pour les prochaines années**

- Accompagnement du Syndicat de bassin versant autour des travaux de réaménagement du Lac de Targon
- Accompagnement de la communauté de communes pour l'effacement du barrage du Lac de Laromet
- Poursuite des démarches de contractualisation (Contrat Natura 2000 / Charte / accompagnement MAEC)
- Appui aux évaluations d'incidence Natura 2000
- Poursuite des suivis écologiques
- Faire vivre les outils de communication
- Réaliser la cartographie des habitats naturels sur les potentiels futurs périmètres d'extension du site (vallon du Ricaud notamment)

- **Relevé de décisions.**

- Renouvellement du portage de l'animation et de la Présidence du Comité de pilotage pour une période de trois ans, à partir du 01/01/2024 : la Région

Nouvelle-Aquitaine reste structure porteuse de l'animation du site et M. Jérôme GUILLEM demeure Président du Comité de pilotage. Un marché public sera relancé par la Région d'ici peu afin d'animer le site.

- Le bilan d'animation 2023 est validé.
- La nouvelle fiche action sur les potentialités d'extension du périmètre du site Natura 2000 est validée
- Le prévisionnel 2024 est validé.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune remarque n'étant formulée, la séance est levée.

Le président du Comité de pilotage,
Jérôme GUILLEM